

**COMMUNE DE
PLOUASNE**

**DECLARATION PREALABLE
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Demande déposée le 26/01/2023	
Date d'affichage de l'avis de dépôt : 26/01/2023	
Par :	Monsieur PINSON CHRISTOPHE
Demeurant :	5 PI De L Eglise 22830 PLOUASNE
Sur un terrain sis :	5 PI De L Eglise 22830 PLOUASNE
Cadastré :	208 AB 283
Nature des Travaux :	MODIFICATION FACADE OUEST

N° DP 022 208 23 C0010

Surface de plancher créée : m²

Le Maire DE PLOUASNE

Vu la déclaration préalable présentée le 26/01/2023 par Monsieur PINSON CHRISTOPHE demeurant 5 PI De L Eglise, PLOUASNE (22830) ;

Vu l'objet de la déclaration :

- pour MODIFICATION FACADE OUEST,
- sur un terrain situé 5 PI De L Eglise, à PLOUASNE (22830),

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat, approuvé par délibération du conseil communautaire de Dinan Agglomération le 27/01/2020, modifié en simplifié le 21/12/2020, modifié le 20 décembre 2021 ;

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition.

PLOUASNE, le 27 janvier 2023

**Le Maire,
DAUGAN Michel**



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.